

IMPORTANT : cette communication fait suite à la précédente envoyée dans le bulletin Info RRPPUL de mars en lien avec la modification apportée au calendrier de versement de la rente. **Veillez en prendre connaissance étant donné que des changements ont été apportés par rapport aux informations préalablement communiquées.**

Nous transmettons l'information afin de vous donner le temps de planifier et prévoir en conséquence les dates de prélèvements automatiques avec vos fournisseurs et votre institution financière, le cas échéant, avant la date du changement.

NOUVEAU CALENDRIER DE VERSEMENT DE LA RENTE

Actuellement, la rente pour un mois donné est déposée dans votre compte l'avant dernier jour ouvrable du mois précédent. Par exemple, la rente du mois de mai 2022, a été versée le 28 avril 2022. Pour des raisons d'harmonisation entre les régimes et d'efficacité, un changement sera apporté au calendrier de dépôt des rentes.

En effet, les rentes de retraite seront désormais payables selon la règle suivante :

- pour la rente des mois de février à décembre (11 mois) : le dépôt sera fait le premier jour de chaque mois. Toutefois, lorsque le premier jour du mois est un jour férié ou de fin de semaine, le paiement sera alors devancé au dernier jour ouvrable du mois précédent ;
- pour la rente du mois de janvier : le dépôt sera toujours fait le premier jour ouvrable du mois de janvier.

Quand ce changement prendra-t-il effet?

À compter du mois de juin 2022. Ainsi, la rente payable pour le mois de juin 2022 sera payée le mercredi 1^{er} juin 2022.

Pourquoi effectuer ce changement?

Cela permet de simplifier les opérations au Bureau de la retraite en uniformisant les dates de dépôt des rentes de tous les régimes de retraite de l'Université Laval. Ce changement donne suite à une décision prise par le Comité de retraite et le Bureau de la retraite doit y donner suite. C'est par ailleurs conforme aux dispositions du Règlement du régime de retraite.

Quelle est la conséquence de ce changement pour moi?

Il n'y a pas de conséquence sur votre rente de retraite si ce n'est que celle-ci sera déposée quelques jours plus tard dans votre compte. Bien que vous toucherez le même montant de rente pour la même période, du point de vue des feuillets fiscaux, il y aura une réduction des revenus apparaissant sur le feuillet fiscal pour l'année du changement (année 2022). En effet, le fait de décaler de quelques jours le versement, reporte à 2023 le dernier versement qui aurait autrement été versé à la fin du mois de décembre 2022.

Quel est le nouveau calendrier de versement applicable?

Rente du mois de	Date de dépôt originale	Date de dépôt modifiée
Juin 2022	Le 30 mai 2022	Le 1^{er} juin 2022
Juillet 2022	Le 29 juin 2022	Le 30 juin 2022
Août 2022	Le 28 juillet 2022	Le 1^{er} août 2022
Septembre 2022	Le 30 août 2022	Le 1^{er} septembre 2022
Octobre 2022	Le 29 septembre 2022	Le 30 septembre 2022
Novembre 2022	Le 28 octobre 2022	Le 1^{er} novembre 2022
Décembre 2022	Le 29 novembre 2022	Le 1^{er} décembre 2022
Janvier 2023	Le 29 décembre 2022	Le 3 janvier 2023

Le Bureau de la retraite
Mai 2022